

**REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTECOMMUNAL
LES VERCHERS/LAYON-ST MACAIRE DU BOIS**

10 Rue de la mairie
49260 SAINT MACAIRE DU BOIS
Tél : 02.41.52.26.94

Compte-Rendu du Conseil d'Administration

Séance du 15 Février 2018

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrage exprimés : 9

Le 15 février 2018 à 18 heures, le conseil d'administration du Regroupement Pédagogique Intercommunal s'est réuni sur convocation du 8 février 2018, sous la présidence de M. Gabriel TAILLEE, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gabriel TAILLEE, Claudia CHARTIER, Dominique VERDURE, Clémence DIGUET, Edwige CHOUTEAU, Maud BOUVET, Jérôme GIRARDEAU, Vanessa DESVALLON, Marie-Pierre SOULARD

Absents excusés : Rachel CHAUVE qui a donné pouvoir à Marie-Pierre SOULARD, Emmanuelle BOUET, Vanessa DESVALLON,

Absents : Bernard DELAUNAY,

Secrétaire de Séance : Marie-Pierre SOULARD

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de M. Gabriel TAILLEE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Gabriel TAILLEE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : résultat reporté :	0
Opérations de l'exercice :	93 506.12
Recettes : résultat reporté :	27 204.89
Opérations de l'exercice :	93 813.3
Résultat de l'exercice :	307.18

RESULTAT DE CLOTURE : 27 512.07

2° constate pour la comptabilité communale des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° voté et arrêté définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de M. Gabriel TAILLEE et régulièrement convoqué.

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de M. Gabriel TAILLEE et régulièrement convoqué

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 27 512.07

Décide de reporter le résultat d'exploitation comme suit :

Section de Fonctionnement : compte 002 27 512.07 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. le Président présente au Conseil d'Administration sa proposition de budget 2018.

Après l'étude du document, l'ensemble des décisions budgétaires est adopté, soit :

- Section de Fonctionnement : 136 312.07 €

PREPARATION RENTREE SCOLAIRE 2018

Les conseillers municipaux, les membres du RPI ont choisi de revenir à la semaine à 4 jours. 3 heures 30 de cours le matin et 2 heures 30 l'après midi. Le transporteur scolaire est d'accord pour adapter les horaires à la nouvelle organisation du temps scolaire.

PARTICIPATION DES FAMILLES AU TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil d'administration a décidé de demander une participation financière aux familles qui empruntent le transport scolaire à compter de la rentrée 2018-2019, soit 40 € pour 1 enfant, 80 € pour 2 enfants, 110 € pour 3 enfants et 140 € pour 4 enfants par an.

QUESTIONS DIVERSES

Un questionnaire sera distribué aux parents afin de connaître leurs besoins concernant les mercredis. Une réflexion de solutions d'accueil est en cours

La séance est levée à 19 H

Pour extrait conforme aux délibérations,
Le président,